

En vigueur le :
Révisé le :
Dates des précédentes révisions :

Les termes utilisés dans ce glossaire ont été spécifiquement choisis afin d'éviter le choix d'un genre sur un autre. Dans le cas où cette situation n'a pu être évitée, le genre masculin a été utilisé comme genre neutre.

Le classement est organisé par ordre alphabétique, les déterminants (le, la, les, un, une, des) en première position sont évités pour faciliter la recherche alphabétique.

Lorsque la définition d'un terme est plus centrée sur l'utilisation spécifique qui en est faite au sein du CSF, le terme se voit qualifié du possessif « du CSF ».

n.c. : nom commun; adj. : adjectif; v. : verbe;

Définitions

Abrogation : L'abrogation consiste en la suppression d'une règle normative (politique, directive administrative, loi, décret, convention internationale, etc.) qui cesse ainsi d'être applicable pour l'avenir.

Cadre réglementaire : Le cadre réglementaire est un ensemble de politiques, de directives administratives, de lois, de prescriptions, d'indications, de règles, de règlements et autres textes juridiques régissant une activité. Il définit le périmètre dans lesquelles une activité peut s'épanouir et se développer. Il peut aussi établir des sanctions en cas de non-respect des règles.

Charte graphique : La charte graphique correspond à l'ensemble des éléments qui définissent l'identité visuelle d'une marque, d'une organisation ou d'une entreprise. C'est un document qui rassemble toutes les règles à suivre par les différents intervenants, qui parlent au nom de la structure

Conseil d'administration (CA) : Un conseil d'administration (CA) ou conseil exécutif se définit comme un rassemblement de personnes morales ou de personnes physiques qui doivent définir la stratégie globale d'une entreprise, une institution, un établissement public ou encore d'une association et de veiller à sa bonne application.

Comité exécutif (CE) : Une équipe de direction ou équipe dirigeante ou comité de direction ou Codir ou comité exécutif (CE) est, au sein d'une organisation ou d'une entreprise, un groupe généralement restreint de personnes, formant un ensemble constitué, investi d'un pouvoir de surveillance et de décision, assurant la direction d'une organisation, d'une entreprise, d'une institution, d'un établissement public ou encore d'une association sous les ordres de la direction générale.

Comité-conseil des politiques (CCP) du CSF : Le comité-conseil des politiques (CCP) a pour mandat de recevoir les recommandations des membres du conseil d'administration (CA) dans le but de procéder à la révision des politiques existantes et de procéder à la mise en place de nouvelles politiques au fur et à mesure des besoins. De plus, le comité-conseil des politiques a la responsabilité de soumettre les politiques au conseil d'administration pour approbation.

Communauté : Une communauté est un groupe de personnes unies par la conscience des caractéristiques qu'elles ont en commun et par la conscience des intérêts qu'elles partagent.

Direction générale (DG) : Une direction générale est un ou une salariée qui occupe le rang le plus élevé dans la direction d'une organisation, d'une entreprise, d'une institution, d'un établissement public ou encore d'une

association. Elle est nommée — et éventuellement révoquée — par le conseil d'administration qui la mandate pour mettre en œuvre la stratégie dans toutes les activités de la structure.

Directive administrative (DA) du CSF : Les directives administratives (DA) du CSF sont des documents écrits qui détaillent la mise en œuvre opérationnelle des politiques du CSF. La direction générale a la responsabilité de l'élaboration, la révision voire l'abrogation des DA. Alors que les politiques définissent un cadre général, les DA sont, quant à elles, ciblées, précises et détaillées. Pour chaque politique est associée une directive administrative. Elles doivent permettre à tous les secteurs de l'organisme de s'acquitter de leurs responsabilités quotidiennes envers les élèves, les membres du personnel, les parents et la communauté.

Élève : Un élève est une personne qui reçoit un enseignement dans un établissement scolaire.

Loi scolaire de Colombie-Britannique : La *Loi scolaire* de Colombie-Britannique est une loi provinciale qui régit l'enseignement primaire et secondaire en Colombie-Britannique. La loi décrit les principaux rôles, droits et responsabilités des parents, des élèves et du système éducatif.

Partenaire : Un partenaire est une personne physique ou morale qui s'associe à une organisation en vue de servir des intérêts communs.

Personnel (n.c.) : Le personnel d'une organisation désigne un ensemble de personnes physiques exerçant à temps complet ou à temps partiel une activité au sein de cette même organisation.

Plan stratégique : Un plan stratégique (aussi nommé plan directeur ou schéma directeur) est un document écrit qui précise, pour une période donnée, les principaux objectifs que se donne une organisation grâce notamment à l'affirmation de sa mission, de sa vision et de ses valeurs, ainsi que les principaux types d'actions et de moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.

Politique du CSF : Les politiques du CSF sont des énoncés adoptés par le conseil d'administration (CA) qui a l'ultime responsabilité de définir les grandes orientations du CSF conformément à la loi scolaire de Colombie-Britannique et à la vision, mission et valeurs définies dans le plan stratégique du CSF. Chaque politique définit le cadre de référence dans lequel les directives administratives (DAs) associées sont élaborées.

Syndicat : Un syndicat est une organisation ou association de personnes destinée à la défense de leurs intérêts professionnels communs.